



**Direction Départementale des Territoires  
du Haut-Rhin**

Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels

☎ : 03 89 24 84 40  
☎ : 03 89 24 82 79  
✉ : ddt-spe@haut-rhin.gouv.fr

Date d'arrivée du dossier

## DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

**Rubrique 3.1.5.0. 2°) de l'article R.214-1 du code de l'environnement :**

**Installation, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet**

### Composition du dossier

- ✓ la déclaration remplie, datée et signée,
- ✓ 1 plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup> avec mention du lieu des travaux, et 1 extrait de plan cadastral situant les travaux ; ces documents doivent permettre au service de l'eau de se rendre sur les lieux,
- ✓ 2 profils en long du lit du cours d'eau (description avant et après travaux),
- ✓ 2 profils en travers du lit du cours d'eau (description avant et après travaux),
- ✓ un document d'incidence (comprenant l'ensemble des éléments décrits ci-après),
- ✓ Photos ou schémas descriptifs des travaux (si possible).

---

**Le dossier complet (plans compris) doit être daté, signé et transmis en 3 exemplaires à la  
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.N.  
Cité administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

## 1. DEMANDEUR

Organisme / ~~Nom-Prénom~~ : SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER.....

Adresse : 100 AVENUE D'ALSACE 68000 COLMAR.....

Tél./Port : 03.89.30.65.20..... Télécopie : 03.89.21.64.49.....

Courriel : pottier@rivieres.alsace..... N° SIRET (pour les personnes morales) : 256 801 093 00012.....

## 2. PROPRIÉTAIRE(S)

Organisme / ~~Nom-Prénom~~ : Commune de SEWEN.....

Adresse : 5 Grand Rue, 68290 Sewen.....

Tél./Port : 03.89.82.00.46..... Télécopie :.....

## 3. SITUATION DES TRAVAUX

| Commune(s) | Cours d'eau concerné | Masse d'eau (1) | Coordonnées Lambert-93 CC48  | Section et parcelles             | Largeur totale du cours d'eau | Longueur du chantier |
|------------|----------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Sewen      | Seebach              | ...             | X : 992 160<br>Y : 6 752 521 | Section 2<br>Parcelle 203 et 100 | 10 ml                         | 26 ml<br>13 ml/rive  |

(1) consultable sur le site : [http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/masses\\_d\\_eau-2009/](http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/masses_d_eau-2009/)

## 4. TRAVAUX

- **Nature, Consistance, Volume et Objet des travaux, de l'installation, de l'ouvrage ou de l'activité projetés (faire une description de l'ensemble des interventions réalisées) :**

Situés dans la commune de Sewen, au niveau du seuil Rue de Foerstel, les travaux doivent permettre la reprise en état des murs de soutènement du pont. En effet, l'état de dégradation avancé de ces murs menacent les fondations du pont. Les travaux se dérouleront en deux grandes étapes. L'enlèvement du murs existant en moellons avec l'export des matériaux et la repose des murs en enrochement sec.

- **Autres rubriques de la nomenclature du décret 93-743 du 29 mars 1993 modifié éventuellement concernées (seuil déclaratif) :**

- **Période envisagée pour les travaux (Mois) : été 2024**

- **Durée prévue des travaux : .....10 jours**

- **Les travaux sont-ils subventionnés sur fond public : Oui  Non**

- **Des travaux de même type ont-ils déjà été réalisés sur le site par le maître d'ouvrage : Oui  Non**

- **Conditions de réalisation des travaux :**

↳ Type d'engin : pelleteuse sur chenille caoutchouc ou pneu

↳ Chantier en eau :

Engin travaillant depuis les berges

Circulation d'engins dans le lit du cours d'eau

**Le dossier complet (plans compris) doit être daté, signé et transmis en 3 exemplaires à la  
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.N.  
Cité administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

autres (à préciser) : .....

↪ Chantier hors d'eau :

par mise en place de batardeau et pompage

par mise en place de batardeau et tuyaux

autres (à préciser) : .....

• **Descriptif sommaire du cours d'eau au droit de l'opération :**

↪ Zone d'eaux :  calmes  vives

↪ Nature des fonds :

blocs

graviers

sable

limon

argile en bancs

• **Travaux dans le lit mineur <sup>(1)</sup>:**

↪ Impacts sur les berges :

Elimination des arbres et arbustes

Terrassement

Remblais

Protection de berges par enrochements ou mur de rive

Protection de berges par techniques végétales

Démolition totale de mur existant

Démolition partielle de mur existant

↪ Impacts sur le lit mineur :

Curage (vieux fond, vieux bord)

Fouille

Reprofilage

Seuil (hauteur : .....m, pente : ..... %

Autres (à préciser) : terrassement des fondations du mur

Remblais

Déblais

Barrage

↪ Impacts sur l'eau :

Emploi de ciment

Coffrage en lit mineur

| Longueurs concernées | Surfaces et Quantités concernées |
|----------------------|----------------------------------|
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| 26ml / 2*13ml....    | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| 26 ml .....          | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |
| .....                | .....                            |

## 5. DOCUMENT D'INCIDENCE

Le présent imprimé doit être complété par un document d'incidence :

(1) **Lit Mineur** : partie du lit comprise entre le haut des deux berges franches ou bien marquées, dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue, la quasi totalité du temps, en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes.

**Le dossier complet (plans compris) doit être daté, signé et transmis en 3 exemplaires à la  
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.E.N.  
Cité administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

- indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau (pendant et après les travaux),
- comportant l'évaluation des incidences du projet au regard des objectifs de conservation du site NATURA 2000 concerné ou le plus proche (utiliser le formulaire simplifié si le projet n'est pas situé dans un site NATURA 2000),
- justifiant de la compatibilité du projet avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhin Meuse (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concerné et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement ainsi que des objectifs de qualité des eaux,
- précisant, s'il y a lieu, les mesures compensatoires envisagées.

## **6. MOYENS DE SURVEILLANCE OU D'ÉVALUATION DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉVERSEMENTS PRÉVUS**

- **Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :**  
(mise en suspension des fines, stockage des engins)

Stockage des engins en dehors du lit mineur, mise en place d'un dispositif de filtration si nécessaire.

### **Mesures envisagées pour assurer la libre circulation des poissons :**

(pendant et après les travaux)

Pas d'entrave à la libre circulation des poissons.

### **Je suis informé que :**

- L'ensemble des rubriques doit être impérativement complété.
- Les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant la réponse de l'administration. Sauf mention contraire dans le récépissé de déclaration, les travaux ne peuvent commencer que deux mois après délivrance du récépissé. Durant ce délai, l'Administration pourra fixer des prescriptions pour la réalisation des travaux, voire s'opposer à la réalisation des travaux.

A COLMAR, le : 31-05-2024

Signature du Demandeur

### **P.J. :**

- 1 plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup> et 1 extrait de plan cadastral
- 2 profils en long du lit cours d'eau
- 2 profils en travers du lit cours d'eau (description avant et après travaux)
- 1 document d'incidence
- Photos ou schémas descriptifs (si possible)

---

**Le dossier complet (plans compris) doit être daté, signé et transmis en 3 exemplaires à la  
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.E.N.  
Cité administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

# Remise en état des murs de rive

## Document d'incidence

### Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1-Problématique</b> .....  | <b>1</b>  |
| 1-a Localisation des travaux .....  | 1         |
| 1-b Photos du site.....   | 2         |
| 1-c Objectif et nécessité des travaux (éviter/réduire/compenser) .....                        | 3         |
| <b>2-Nature des travaux</b> .....   | <b>43</b> |
| 2-a Accès au chantier et mise à sec .....   | 4         |
| 2-b Descriptif des travaux.....   | 4         |
| <b>3-Profiles en long et en travers avant et après travaux</b> .....                          | <b>5</b>  |
| 3-a Profiles en long.....   | 5         |
| 3-b Profiles en travers .....   | 6         |
| <b>4-Etat initial du site</b> .....   | <b>76</b> |
| 4-a Localisation du projet au regard de l'habitat naturel et des espèces (faune, flore) ..... | <b>76</b> |
| 4-b Localisation du projet au regards des zones sensibles .....                               | 7         |
| <b>5-Incidence du projet, mesures de réduction ou de compensation</b> .....                   | <b>7</b>  |
| <b>6-Compatibilité avec les documents réglementaires</b> .....                                | <b>8</b>  |
| 6-a Compatibilité du projet avec le PGRI .....  | 8         |
| 6-b Compatibilité du projet avec le SDAGE.....  | 8         |
| 6-c Compatibilité du projet avec le SAGE .....  | 8         |

## 1-Problématique

### 1-a Localisation des travaux

Les travaux se situent dans la commune de Sewen, en amont du pont Rue de Foerstel.

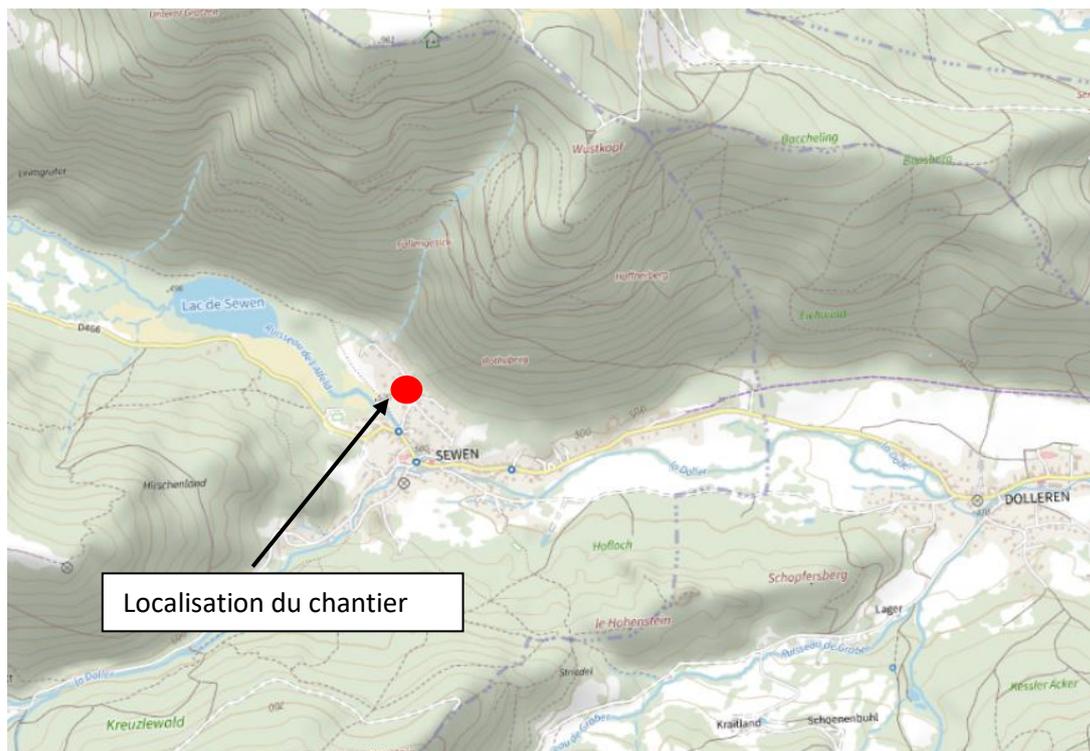
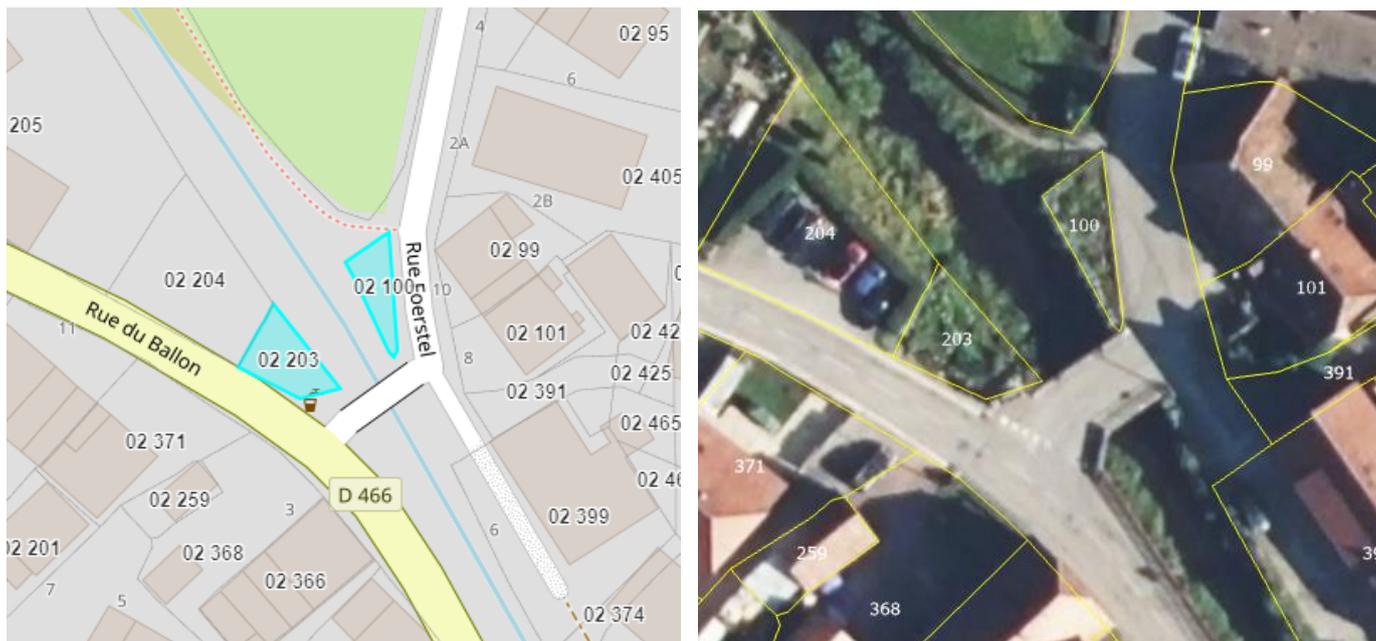


Figure 1 : Localisation des travaux – scan 25

## 1-b Photos du site



**Figure 2 : Localisation des travaux – Cadastre**

Suite aux crues de 2023, la commune a réalisé des démarches auprès des propriétaires des parcelles 203 et 100 section 2 afin de racheter l'emprise nécessaire pour réaliser les travaux.

A ce jour, des réunions ont déjà été réalisées avec les propriétaires et la mairie a entamé les démarches administratives pour avoir le foncier nécessaire.



**Figure 3: Photo rive droite**



**Figure 4 : Photo rive gauche**

### 1-c Objectif et nécessité des travaux (éviter/réduire/compenser)

Lors des crues de novembre 2023, la commune de Sewen a alerté le syndicat au sujet de l'érosion de mur de rives, rue foerstel. Au vu de leurs états actuels, il représente un risque pour le pont situé en aval.

En effet, les murs de rives amont permettent de stabiliser les fondations du pont, Ils évitent qu'en crue la rivière contourne le pont ou érode les fondations. Actuellement, une partie du mur s'est effondré sur les deux rives rendant l'ensemble des murs vulnérable à un effondrement total. Il est donc important de conserver une stabilité de murs en amont du pont.

Au vu des circonstances, ces murs doivent être restauré pour éviter tout risque lié à cet ouvrages d'art.

Ces travaux ne peuvent donc pas être évités. Néanmoins toutes les mesures seront prises pour en limiter l'impact conformément au chapitre V.

## 2- Nature des travaux

Les travaux consisteront à remettre en état les murs de rive en enrochement sec.

### 2-a Accès au chantier et mise à sec

Les accès au chantier se feront de chaque côté des rives, les blocs d'enrochement seront posés depuis le haut de berge.



Figure 5: Modalités d'accès au chantier

La zone de travaux ne nécessite pas une mise à sec du lit.

### 2-b Descriptif des travaux

Les travaux consisteront à déposer l'intégralité des murs en moellons des deux rives pour le remplacer par des murs de soutènement en blocs d'enrochement sec. Les deux rives mesurent 13ml chacune, les blocs seront ancrés à minimum 1m sous le fond du lit de la rivière.

Les dimensions des murets seront identiques avant et après travaux.

Le chantier devrait durer 1 semaine selon les conditions météo et la présence de réseau sur site. Les anciens moellons seront retirés et envoyés en gravière pour revalorisation.

### 3-Profiles en long et en travers avant et après travaux



Figure 6: Localisation profil en long et en travers

#### 3-a Profils en long inchangé

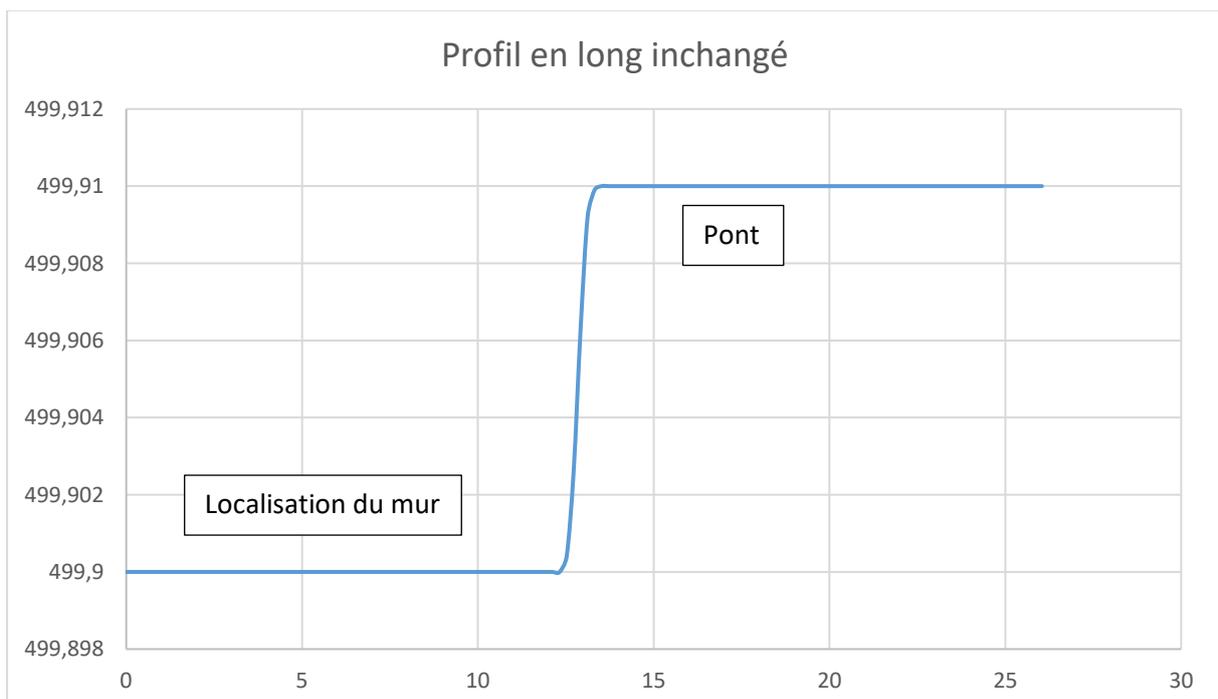
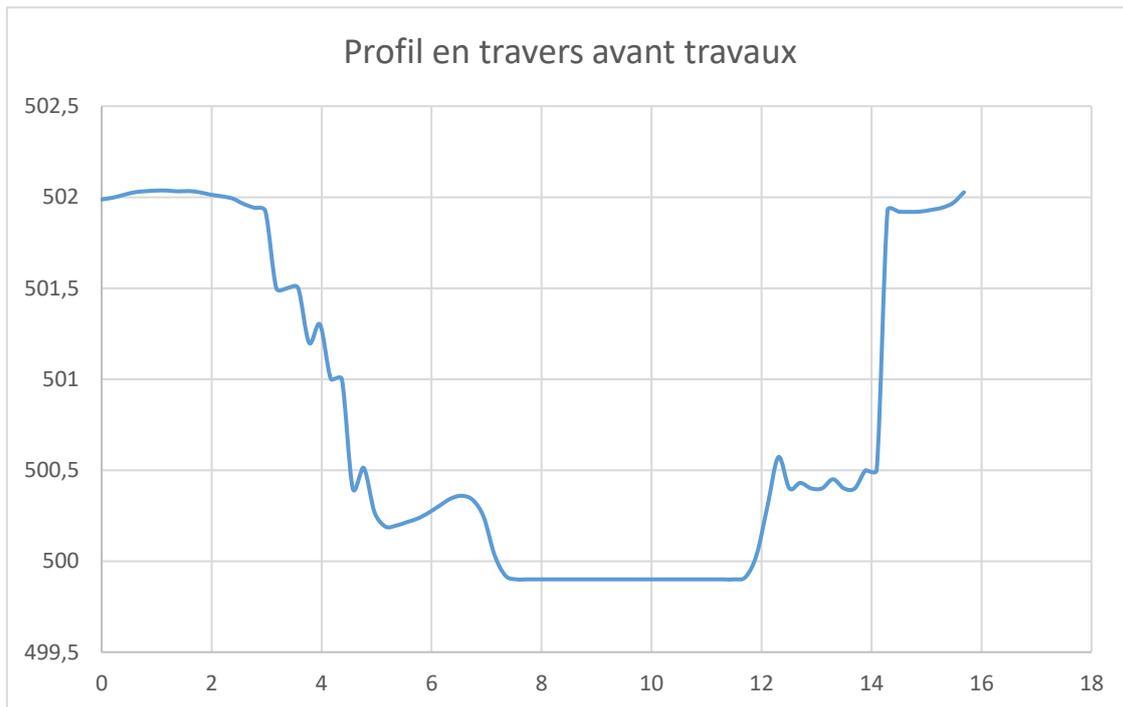
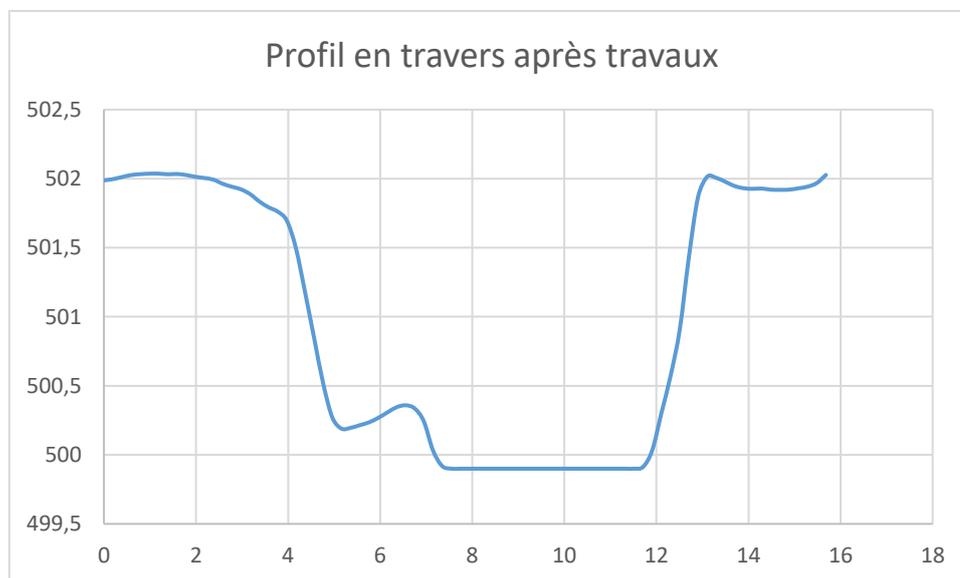


Figure 7: Profil en long

### 3-b Profils en travers inchangé



**Figure 8: Profil en travers avant travaux**



**Figure 9: Profil en travers après travaux**

Les banquettes aquatiques seront conservées ou recréées après travaux.

## 4- Etat initial du site

### 4-a Localisation du projet au regard de l'habitat naturel et des espèces (faune, flore)

Le projet se situe sur un cours d'eau de 1ere catégorie, l'espèce de référence est la truite.

Le projet est situé sur une ZNIEFF de type 1.

Lors des prospections terrains nous avons remarqués plusieurs espèces de poissons se trouvant sur site notamment des chevesnes. Une pêche électrique de sauvetage pourra être réalisé avant chantier afin d'éviter tout impact sur celles-ci.

### 4-b Localisation du projet au regards des zones sensibles



Figure 10 : Localisation du projet par rapport aux zones sensibles

Voir le « Formulaire simplifié – Evaluation des incidences Natura 2000 » ci-joint.

## 5- Incidence du projet, mesures de réduction ou de compensation

Le tableau ci-dessous présente les incidences et mesures compensatoires envisagées

|                     | <i>Etat initial</i> | <i>Incidence du projet<br/>(en + ou en -)</i> | <i>Mesures de réduction<br/>ou compensations</i> |
|---------------------|---------------------|---|--|
| <b>Etat ouvrage</b> | Ouvrage dégradé.    | Risque de déstabilisation du pont             | Maintien de l'ouvrage indispensable              |

|                         |                              |   |  |
|-------------------------|------------------------------|---|--|
|                         | Risque d'effondrement du mur |   |  |
| <b>Faune</b>            | Faune piscicole :<br>Truites |   | Période d'intervention<br>1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre<br>Réalisation de pêche électrique si nécessaire |
| <b>Flore</b>            | Pas de végétation            | Pas de coupes de prévues                  | Non concerné   |
| <b>habitat</b>          | ZNIEFF de type 1             | Pas d'incidence                           | Non concerné   |
| <b>Ressource en eau</b> | RAS                          | Possibilité de mise en suspension de fine | Réalisation du chantier en dehors des périodes d'étiage  |

L'incidence sur les milieux sera donc minimisée au maximum

## 6- Compatibilité avec les documents réglementaires

### 6-a Compatibilité du projet avec le PGRI

Le projet est compatible avec le PGRI qui prévoit dans sa disposition :

C3.2 Objectif 3.2 : Préserver les zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé et ne pas augmenter les enjeux en zone inondable, disposition 21[...] sont autorisées [...] les travaux ayant pour vocation de diminuer la vulnérabilité de constructions ou activités existantes ; [...]

### 6-b Compatibilité du projet avec le SDAGE

Le projet est compatible avec le SDAGE qui prévoit dans sa disposition

T5A-O3.6 – Limiter les aménagements de protection contre les inondations aux secteurs urbains existants les plus exposés.

TA – O3.4 – D1 Privilégier la réduction de la vulnérabilité aux inondations en zone inondable pour l'existant.

T3 – O3.2 – Préserver ou recréer la diversité écologique des berges ou du lit des cours d'eau

### 6-c Compatibilité du projet avec le SAGE

Le projet est compatible avec le SAGE qui prévoit dans sa disposition :

O.5.1 - Mise en œuvre des mesures de protection nécessaires à la protection de la population  
501 : Mise en œuvre des protections nécessaires

O.5.3 Pérennisation de la bonne gestion existante de la protection contre les inondations  
503 : Pérenniser la gouvernance de bassin versant pour la protection contre les inondations

O.2.1 Pérenniser la mise en œuvre du rétablissement de la continuité écologique  
201 : Rétablir la continuité écologique des principaux cours d'eau du bassin versant  
202 : Poursuivre les opérations nécessaires de renaturation et d'entretien des cours d'eau du bassin versant



## ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### Formulaire simplifié

### « Travaux, aménagements, constructions »

#### 1. Interventions sur le bâti existant et constructions

1.1 Nature et conséquences des travaux (plusieurs réponses possibles) :

- travaux sur le bâti existant   
  extension de l'existant   
  nouvelle emprise   
  destruction

1.2 Les bâtiments existants offrent-ils des gîtes aux Chauves-Souris :  oui     non     ne sait pas

1.3 Nature des activités dans les bâtiments nouveaux ou rénovés :

.....

.....

#### 2. Nature des travaux, y compris en phase chantier

2.1 Liste des travaux envisagés :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tranchées, décaissements      | <input type="checkbox"/> Remblais ou apports de matériaux (terres, gravats, ...) > 5 m <sup>3</sup>        |
| <input type="checkbox"/> Nivellement                   | <input type="checkbox"/> Aménagements paysagers >100 m <sup>2</sup>  |
| <input type="checkbox"/> Drainages                     | <input type="checkbox"/> Imperméabilisation >100 m <sup>2</sup>  |
| <input type="checkbox"/> Plantations ornementales      | <input type="checkbox"/> Travaux sur voirie existante <input type="checkbox"/> Création de voiries/chemins |
| <input type="checkbox"/> Forages, sondages > 1pt/ha    | <input type="checkbox"/> Pose ou entretien de réseaux et canalisations enterrées                           |
| <input type="checkbox"/> Travaux de clôtures           | <input type="checkbox"/> Pose ou entretien de réseaux aériens  |
| <input type="checkbox"/> Défrichage                    | <input type="checkbox"/> Franchissement de cours d'eau   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur berges | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux dans le lit d'un cours d'eau                                   |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....                |  |

2.2 Moyens et équipements employés :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Petits engins <1 tonne                   | <input checked="" type="checkbox"/> Engins lourds >1 tonne            | <input type="checkbox"/> Compresseurs de chantier      |
| <input type="checkbox"/> Groupes électrogènes                     | <input type="checkbox"/> Engins thermiques portatifs                  | <input type="checkbox"/> Toilettes de chantier         |
| <input type="checkbox"/> Benches et containers > 3 m <sup>3</sup> | <input type="checkbox"/> Marteau pneumatique > 25 kg                  | <input type="checkbox"/> Concasseur, cribleur, broyeur |
| <input type="checkbox"/> Peintures et solvants > 100 kg           | <input type="checkbox"/> Constructions modulaires > 20 m <sup>2</sup> |  |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....                           |   |  |

#### 3. Effets à long terme de la phase chantier

Après réalisation des travaux, conséquences probables au bout de 2 ans sur les terrains, hors destructions définitives liées à l'objectif même du chantier (constructions, parkings, ...) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Changement de végétation  | <input type="checkbox"/> Modification des propriétés des sols et sous-sols         |
| <input type="checkbox"/> Artificialisation définitive  | <input type="checkbox"/> Moindre perméabilité à la faune                           |
| <input type="checkbox"/> Assèchement des sols  | <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle morphologie des berges et cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Création de zones soumises à des interventions régulières d'entretien |  |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....  |  |

**La demande complète, datée et signée doit être transmise à la  
 Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.E.N.  
 Cité Administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

## «Conclusions»

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas d'évaluation simplifiée, prévu par l'article R 414-21 du code de l'environnement (CdE) : il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres formulaires retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la compréhension ou à la justification des raisons et arguments développés.

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

→  NON :

1. Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur Natura 2000 peut être écartée :

L'emprise des travaux ne se situe pas dans une zone Natura 2000, néanmoins la zone la plus proche se situe à plus de 600m. Le site concerné est le suivant : le site Natura 2000 directive oiseaux (ZPS).

2. Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.

→  OUI :

1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer toute incidence possible, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.

2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'incidence identifiée, le porteur de projet :

- précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 du CdE,
- complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, en faisant appel à des organismes compétents si besoin (tels que associations ou bureaux d'étude).

→ dans des cas simples, si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable,

→ dans les cas complexes qui dépassent les cas couverts par le présent guide, un dossier complet pouvant s'apparenter à une étude d'impact est rédigé, qui répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23 du CdE), et aucun des formulaires du présent guide ne sera transmis en l'état au service instructeur.

Fait à : COLMAR

le : 31-05-2024

**Cachet, nom et signature**

## LOCALISATION DU CHANTIER PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000



**La demande complète, datée et signée doit être transmise à la  
Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – S.E.E.N.  
Cité Administrative – Bâtiment Tour – 68026 COLMAR CEDEX**

